



MINISTÈRE DES  
TRANSPORTS

# La ROUTE POLYNÉSienne

TE PURŪMU I PORĪNĒTIA

## édito



En janvier 2007, le Service des transports terrestres sortait le premier numéro de sa lettre d'information. Distribué à 15 000 exemplaires, la vocation de ce quadrimestriel est d'informer sur les missions et l'activité du service, la réglementation en vigueur, l'actualité du secteur.

Il nous est, en effet, apparu utile de mettre en lumière la variété des disciplines que mobilise l'activité routière et de valoriser les réalisations des acteurs de la route en leur donnant la parole.

Cette lettre aujourd'hui plébiscitée par de nombreux professionnels véhiculera désormais des informations sur les activités de la Direction des transports terrestres (D.T.T.) qui regroupe depuis février 2008 les missions du Service des transports terrestres et de la Délégation à la sécurité routière. Outre des économies d'échelle, la fusion des deux services permettra une meilleure coordination entre la réglementation de la circulation et les actions de prévention vers des objectifs communs : plus de sécurité sur les routes, l'amélioration des réglementations et une plus grande responsabilisation des usagers de la route.

Nous vous invitons à lire la 5ème édition de « La Route Polynésienne », nouveau numéro d'une longue série qui nous espérons vous apportera de nombreuses informations utiles.

I te 'āva'e tenuare 2007, ua haapūroro te Piha tōro'a utaraa nā te fenua i te nūmera mātāmu o tāna rata faaararaa. 'Ōperehia i ni'a i te rahiraa e 15 000 ve'a, te hinaaro rahi o teie ve'a, e pihia hō'ē taime i te toru 'āva'e ato'a, o te faaararaa ia i ni'a i te mau tuhaa 'ohipa i haamauhia ai teie piha tōro'a e te 'ohipa o tāna e rave ra, te mau faatureraa e vai mana ra, e te mau parau 'āpī o taua tuhaa 'ohipa ra. Ua mana'o mātou e mea tano roa ia haamāramama i ni'a i te rauraa o te mau tuhaa 'ohipa e ravehia ra nō te tereraa nā te purūmu e nō te haafaufaa i te mau 'ohipa i ravehia e te mau taata e 'ohipa ra nō te tereraa nā te purūmu nā roto i te vairaa ia rātou ia faahiti na i tō rātou mana'o. E haapūroro teie rata i teie mahana, i hinaaro-rahi-hia e te feia tōro'a e rave rahi, i te mau haamāramaramaraa i ni'a i te mau 'ohipa a te Faatereraa o te utaraa nā te fenua (D.T.T.) o tē amo nei mai te 'āva'e fepuare 2008 mai te mau tuhaa 'ohipa a te Piha tōro'a utaraa nā te fenua e tā te Piha pūruruaa i te tereraa pere'oo. Nā roto i te 'āmuiarahia nā piha tōro'a e piti, e roaa, a taa noa atu te faaitiraa i te mau haamau'araa, i te faatano hau atu ā te faanahoraa o te faatureraa o te tereraa pere'oo e te mau 'ohipa arairaa e hō'ē ai te fā e hinaarohia ra : ia rahi atu ā te vai-pāruru-raa i ni'a i te mau purūmu, te maita'i atu ā te mau faatureraa, e ia rahi atu ā te feia faahoro pere'oo i te hīro'a i tā rātou mau hopoi'a.

Nō reira, tē ani atu nei mātou ia 'outou ia tai'o i te 5 o te ve'a Te Purūmu o te fenua, e nūmera 'āpī o te 'ana'iraa ve'a o tā mātou e ti'aturi nei e hōro'a mai i te mau haamāramaramaraa faufaa rahi nō 'outou. »

La rédaction

## Aller à la « Fac » en bus ? C'EST POSSIBLE !

Depuis le mois de janvier, deux nouvelles lignes de transports en commun ont été mises en place par la Société des nouveaux transporteurs de la côte Est et la société des transports en commun de la côte Ouest. Ces deux lignes sont plus particulièrement destinées aux étudiants puisqu'elles desservent l'Université de Polynésie française et le Lycée hôtelier de Outumaoro. Il s'agit de la ligne 17 B qui relie la plage de Lafayette à l'Université et de la ligne 8 qui relie la ZI de la Punaruu à la gare de l'union sacrée (en passant par l'Université et le lycée hôtelier). Les bus de ces lignes circulent de 6h00 à 18h00.



Les étudiants peuvent bénéficier de tarifs très avantageux, notamment par abonnement, sur présentation de la carte d'étudiant.

Pour plus d'information ou pour abonner vos enfants immédiatement, appelez la société de gestion des transports au 54.81.81.

## LES TRANSPORTS TERRESTRES EN CHIFFRES

Les sociétés de transports en commun sont subventionnées par le gouvernement de Polynésie française au travers d'une défiscalisation de leur gasoil. Depuis 1992, les trois sociétés de Tahiti bénéficient de cette mesure. En 2007, elle a représenté :

Compagnies de transport en commun de Tahiti	Quotas en litres	Montant de la détaxe
Nouveaux transporteurs de la côte Est	747 959	47 566 217 f cfp
Transports en commun de la côte Ouest	648 121	41 232 473 f cfp
Maeva transport	202 410	12 902 950 f cfp
<b>Soit</b>	<b>1 598 490</b>	<b>101 701 640 f cfp</b>



Hi'opo'araa nō te parau faahororaa pere'oo : la rahi atu ā te vai-pāruru-  
raa !

Ua hōro'ahia hō'ē tuhaa o te COMSUP (te faatereraa teitei o te nuu), i roto i te 'oire o Pira'e, nō te Faatereraa o te utaraa nā te fenua, ei vāhi paturaa i te fare e faarii mai i teie piha tōro'a.

A tīa'i noa atu ai teie fare, ua faanehenehia te tahi vāhi ei faariira maita'i a'e i te mau taata tītau parau faahororaa pere'oo e, ei vāhi haamataraa i te hi'opo'araa o te parau faahoro A e te B ma te fifi 'ore. I te mātāmua ra, i ni'a noa i te purūmu te reira e ravehia ai. A rao'a roa, i te mau mahana ato'a, te rahiraa e 50 taata tē tae mai nei nō taua mau hi'opo'araa ra.



Vues de l'intérieur, les 20 années écoulées ont été autant de nouveaux défis à relever pour le service chargé des transports terrestres.

Raphaël COULON, inspecteur du permis de conduire de l'actuelle Direction des transports terrestres, nous a fait l'honneur de prendre le temps de partager sa longue expérience.



**1°/ En quelle année avez-vous commencé votre carrière aux transports terrestres ?**

RC : J'ai commencé dans l'administration en juillet 1967, à l'époque, je travaillais aux « Travaux publics » (TP) à la subdivision des ponts et chaussées. Puis j'ai intégré, en 1969, ce qu'on appelait à l'époque le « Bureau des mines », actuellement Direction des transports terrestres. J'étais ce que l'on pourrait appeler un agent « multi-tâches », ayant occupé beaucoup de fonctions. Je me suis ensuite spécialisé comme inspecteur des permis de conduire.

**2°/ Quelles étaient les missions du « Bureau des mines » ?**

RC : Les mêmes qu'à ce jour, sauf que nous n'étions pas informatisés, il fallait rédiger tous les documents, ce qui représentait une masse de travail considérable avec très peu d'agents. Je peux même rajouter que nous avons peut-être plus de missions comme le contrôle des extractions de matériaux, et chaque agent occupait une double fonction ; un jour inspecteur, le lendemain contrôleur. Personne ne rechignait et notre implication dans nos missions de service public nous tenait vraiment à cœur.

**3°/ Quelles furent les étapes marquantes de ces dernières années ?**

RC : J'ai vraiment gardé un bon souvenir de la création du comité technique territorial des transports dans la mesure où nous avons créé une politique de service public en matière de transports. A mon sens, cet outil aurait pu fonctionner à merveille si les autorités avaient suivi les techniciens.

Les questions de relogement m'ont aussi beaucoup marqué, dans la mesure où personne n'a jamais proposé de solution convenable pour nous. Toutefois, la dernière en date, actée par le Gouvernement, me permet d'espérer des conditions de travail optimales pour mes collègues et moi. Si proche de la retraite, j'espère voir ce projet se concrétiser.

**4°/ Aujourd'hui, le S.T.T. devient la Direction des transports terrestres (D.T.T.). Qu'est-ce que cela signifie ?**

RC : Pour moi ce n'est avant tout qu'un nom qui change, l'engagement des agents reste le même, à savoir servir le public. Je garde l'espoir qu'au niveau des transports en commun, le gouvernement prenne la mesure de l'enjeu pour la Polynésie, et donne les moyens à l'administration de travailler. Le modèle GIE avait montré ses limites mais aussi ses avantages en matière de contrôle des pouvoirs publics. En tout état de cause, la disparition des trucks, véhicules obsolètes et non sécurisés devrait être une priorité.

**5°/ Quels seront les premiers défis de la DTT ?**

RC : A mon sens, le contrôle routier devra être renforcé, surtout sur les véhicules de transports en commun dans la mesure où ces derniers transportent nos familles, nos enfants et non des sacs de coprah.

**LES NOUVEAUX  
NUMÉROS D'IMMATRICULATIONS**

**4000 ZA**  
du 05/02/2008  
(cyclomoteur)

**190000 P**  
du 23/01/2008  
(voiture et camionnette)

**AGENDA**  
de mai à septembre 2008

**Examens des Permis de Conduire à Raiatea**

Du mardi 13 au jeudi 15 mai ;  
Du lundi 2 au mercredi 4 juin ;  
Du lundi 23 au mercredi 25 juin ;  
Du mardi 15 au jeudi 17 juillet ;  
Du lundi 4 au mercredi 6 août ;  
Du lundi 25 au mercredi 27 août ;  
Du lundi 15 au mercredi 17 septembre.

**Contrôle Technique à Taravao**

Les jeudis 15 et 29 mai,  
12 et 26 juin, 10 et 24 juillet,  
7 et 21 août, 4 et 18 septembre.

**Contrôle Technique aux Tuamotu**

Mairie de Katiu et de Makemo  
entre le 12 et le 16 mai ;  
Mairie de Tikehau,  
Mairie de Avatoru (Rangiroa)  
et Manihi entre le 2 et le 6 juin ;  
Mairie de Avatoru (Rangiroa)  
et mairie de Fakarava  
entre le 11 et le 15 août.











# A QUOI SERT LE PERMIS E(B) ?



**Attention, circuler avec votre voiture particulière en tractant une remorque nécessite peut-être une catégorie de permis de conduire supplémentaire. Tout est question de poids !**

Pour vous aider, un petit tableau vous récapitule la réglementation en vigueur :

P.T.A.C. de la remorque inférieur ou égal au P.V. du véhicule tracteur	
<b>Permis B</b>	Exemple  >  PV = 1000 Kg      PTAC = 950 Kg
	Somme des PTAC inférieure ou égale à 3500 Kg
<b>Permis E(B)</b>	Exemple  +  PTAC = 2000 Kg      PTAC > 750 Kg Sans dépasser 3500 Kg
	Si l'une des deux conditions ci-dessus n'est pas remplie
<b>Permis E(B)</b>	Exemple  <  PV = 1000 kg      PTAC = 1100 Kg
	Exemple  +  PTAC = 1500 Kg      PTAC > 2100 Kg Supérieur à 3500 Kg

PV : Poids à vide  
PTAC : Poids total autorisé en charge

**Si le PTAC de votre remorque est inférieur à 750 Kg, le permis (B) suffit.**

Le permis E(b) s'obtient suite à la réussite à un examen composé d'une épreuve d'admissibilité et d'une épreuve d'admission. Pour pouvoir s'y inscrire, il faut avoir au minimum 18 ans, être titulaire du permis B et satisfaire à une visite médicale.



### RAPPELS :

- la circulation des ensembles de véhicules (tracteur + remorque) est interdite sur la RDO ;
- vérifiez toujours que votre ensemble ne dépasse pas le poids total roulant autorisé (PTRA obligatoirement inscrit sur la carte grise pour pouvoir tractier une remorque).

**Pour tous renseignements utiles, n'hésitez pas à contacter la Direction des transports terrestres.**

## MIEUX UTILISER SA VOITURE.

Il n'est pas aujourd'hui possible de se passer de sa voiture... Mais, même en circulant en voiture, il est possible de faire des choix plus respectueux de l'environnement. Les conseils qui suivent vous aideront à rejeter moins de CO<sup>2</sup> et à réaliser des économies non négligeables.

### LE CHOIX D'UNE VOITURE EST DÉTERMINANT.

Un 4X4 consomme au moins 20% de plus que la berline correspondante ! En cause ? Le poids essentiellement. Plus un véhicule est lourd, plus il consomme.

### VEILLEZ AU BON ENTRETIEN DE VOTRE VÉHICULE.

Un entretien régulier et préventif de l'usure prématurée de certaines pièces permet d'éviter de grosses réparations et de réduire sa consommation de carburant. Par exemple, un moteur mal réglé entraîne une surconsommation de 50% en moyenne.

### ROULEZ EN SOUPLESSE.

Une conduite agressive est plus dangereuse (même si l'on maîtrise bien son véhicule, on n'est pas seul sur la route !) et entraîne un accroissement de la consommation de 20%, voire de 40% en ville.

Pour un habitant de Paea qui se rend tous les jours à Papeete sauf le dimanche, à l'exclusion de tout autre trajet, la consommation annuelle de carburant peut donc varier de 700 litres d'essence (soit 103 600 f cfp) à 1800 litres d'essence (soit 266 400 f cfp) selon le type de véhicule choisi, l'entretien apporté à celui-ci et le degré de souplesse de la conduite.

Faire les bons choix, ça rapporte !



## actualité juridique

### TABLEAU DES INFRACTIONS

NATURE DE L'INFRACTION	CONTRAVENTION	MONTANT	MONTANT MAJORÉ En cas de non paiement au bout d'un mois
Traversée de la chaussée à l'extérieur d'un passage pour piéton	C1(piétons)	400 F CFP	850 F CFP
Défaut de BSR (brevet de sécurité routière) pour un cyclomotoriste de 14 à 16 ans	C2	4.150 F CFP	8.900 F CFP
Stationnement sur un trottoir	C3	8.100 F CFP	21.450 F CFP
Surcharge du véhicule	C4	16.100 F CFP	44.700 F CFP
Conduire un véhicule sans être titulaire du permis requis.	C5 (délit)	Sanction pénale	

## BALANCE DE PESÉE

La Direction des transports terrestres chargée de la réglementation et du contrôle du transport routier de marchandises, cherche à assurer la sécurité des usagers de la route et à maintenir les voiries en bon état. Savez-vous que le passage d'un seul poids lourd (32 t) dégrade la route autant que le passage de 40 voitures légères (1,5 t).

Ainsi, la cellule des contrôles techniques a réceptionné un ensemble d'indicateur de poids avec fonction de pèse-roues composé de 8 balances individuelles. Le choix s'est porté sur un système polyvalent ne nécessitant aucune infrastructure particulière. Ce pèse-essieu qui se met en place en 10 minutes seulement facilite le pesage de véhicule. Ce système rentre dans le coffre d'un véhicule léger et comprend également un indicateur de pesage et une imprimante intégrée dans une mallette qui permet l'édition en temps réel du ticket de pesée.

Cet appareil est le dernier cri de la technologie et répond aux dernières normes européennes en vigueur.



DIRECTION DES TRANSPORTS TERRESTRES

BP 4586 – 98713 Papeete – Tahiti

Email : dtt@transport.gov.pf

## CONTACTS

### Bâtiment A

Direction, Section des transports routiers  
et Bureau de sécurité routière et de recherches  
Angle Rue Marc Blond de St Hilaire  
et Avenue du Prince Hinoi

Standard 54 96 54 Fax 54 96 52

### Bâtiment B

Section des Permis de Conduire  
et Section des Véhicules  
93, angle avenue Pomare V  
et rue Marc Blond de St Hilaire

Standard 50 20 60 Fax 43 60 21

HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC :

### Bâtiment A :

Du lundi au jeudi : 7h30 – 15h30

Vendredi : 7h30 – 14h30

### Bâtiment B :

Du lundi au jeudi : 7h30 – 14h30

Vendredi : 7h30 – 13h30

Moorea : Standard 56 10 75

Raiatea : Standard 60 26 20

Du lundi au jeudi : 7h30 – 15h30

Vendredi : 7h30 – 14h30



## Situation de conduite Piétons : Attention !

**Les piétons sont des usagers particulièrement vulnérables. Lorsque des piétons commencent à traverser une chaussée, ils doivent faire très attention. Pourquoi?**

Parce qu'une voiture en marche ne s'arrête pas instantanément. Le temps de réaction du conducteur représente une distance et le temps de freinage en représente une autre. Le piéton doit donc faire bien attention à la distance et à la vitesse apparente des véhicules en vue avant de traverser une chaussée. Par ailleurs, l'état de la chaussée et l'usure du véhicule ont également une influence sur la distance d'arrêt de celui-ci.

Prenons l'exemple d'une voiture circulant à 60 km/h. Entre le moment où le chauffeur du véhicule aperçoit un piéton qui s'engage sur la chaussée pour traverser et le moment où il appuie sur la pédale de frein, le véhicule aura parcouru 13 m. C'est la distance de réaction. Puis, entre le moment où le chauffeur appuie sur la pédale de frein et le moment où le véhicule s'arrête effectivement, celui-ci aura encore parcouru 27 m. C'est la distance de freinage.

Pour s'arrêter, cette voiture roulant à 60km/h sur route sèche aura parcouru 40 m, comme illustré par le schéma ci-dessous.

